

**Délibération n° 2017-254 en date du 20 DECEMBRE 2017**  
**Portant fixation des tarifs de fonctionnement du tiers-lieu à Lavaveix et la station des services à Auzances**

L'an Deux Mille Dix Sept, le vingt décembre à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la maison de la culture de Chénérailles, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 13/12/2017

	Nombre de conseillers en exercice : 61	
Présents : 44	Votants : 46	POUR : 48
Pouvoir : 2	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 15	Exprimés : 48	

**Présents :** MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, BOYER, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, MARTIN, SAINT-ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, SCHMIDT, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, SIDOUX, SAUVANET, GRANGE.

**Pouvoirs :** MM. PEROCHE à LE CORRE, GENDRAUD à VENTENAT.

**Excusés :** MM. SIMONET, BRUNET A, RICHIN, MICHON, PERRIER F, RAILLARD, LAVAUD, PLAS, D'HULSTER, WELZER, SEBENNE, BARBAUD, TOURNAUD, GIRAUD-LAJOIE, GERBE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alexandre VERDIER.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en réunion de conseil communautaire du 17 mai 2017, elle avait décidé de fixer les tarifs de location du tiers-lieu de Lavaveix les Mines ainsi qu'il suit :

Pour l'espace de travail partagé (Coworking) par personne :

2 € TTC/heure  
5 € TTC/demi-journée  
8 € TTC/journée  
30 € TTC/semaine  
90 € TTC/mois

Il rappelle également qu'un nouveau tiers-lieu a ouvert à Auzances depuis juillet dernier : la station des services. Il propose d'appliquer les tarifs du tiers-lieu de Lavaveix à la Station des services d'Auzances.

Il indique en outre que les personnes fréquentant les tiers-lieu peuvent également utiliser une imprimante 3D mise à disposition ainsi que les filaments indispensables à son fonctionnement, pour un usage limité au prototypage et non à la production. Il est nécessaire d'en fixer le tarif.

Enfin, des ateliers peuvent être organisés tout au long de l'année sur diverses thématiques (numérique, etc.). Il convient également d'en fixer les tarifs.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'appliquer les tarifs de location de l'espace Coworking fixés pour le tiers-lieu de Lavaveix les Mines au tiers-lieu d'Auzances dénommé "Station des services",

Accuse de réception en préfecture  
023-242300127-20171220-2017-254-DE  
Date de télétransmission : 11/01/2018  
Date de réception préfecture : 11/01/2018

*Communauté de Communes*  
**CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS**

- De fixer le tarif d'utilisation d'imprimante 3D ainsi qu'il suit :
  - 2 € TTC/heure
  - 5 € TTC/demi-journée
  - 8 € TTC/journée
- De fixer les tarifs des ateliers, quelle que soit la thématique, à 2 € de l'heure par personne,
- De dire que l'ensemble de ces tarifs seront appliqués sur tout tiers-lieu ouvert ou à ouvrir sur le territoire de la communauté de communes de Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois.
- De rappeler que le Président a reçu délégation de l'assemblée pour la création des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services par délibération n° 2017-12 du 1er février 2017,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 11 Janvier 2018  
Pour copie conforme, le 11 Janvier 2018

**Le Président,**

**Pierre DESARMENIEN**



Accusé de réception en préfecture  
023-242300127-20171220-2017-254-DE  
Date de télétransmission : 11/01/2018  
Date de réception préfecture : 11/01/2018